



Modification du PLU

Note de présentation – Résumé non technique

Les objectifs de la modification du PLU

La protection des commerces au centre bourg est un enjeu fort pour la commune.

Le PLU peut identifier et délimiter dans le document graphique des linéaires commerciaux dans lesquels doit être préservée ou développée la diversité commerciale, notamment les commerces de détails et proximité.

Cette procédure de modification simplifiée est adaptée à cet objectif de sauvegarde et de développement des commerces du centre-bourg.

Le linéaire commercial identifié se situe le long de la rue André Le Bourblanc du 39 au 63 rue André Le Bourblanc (Côté impair) et du 26 au 42 rue André Le Bourblanc (Côté pair).

Cette modification ne remet pas en cause l'économie générale du PLU.

Cette modification simplifiée du PLU porte essentiellement sur l'ajout d'un paragraphe en zone UA et sur la représentation graphique du linéaire commercial identifié sur le plan de zonage.